

Dépôt : Joëlle Welfring
Luxembourg, le 29 octobre 2025

RESOLUTION **Heure d'actualité au sujet de la COP30 à Belém**

La Chambre des Député.e.s,

Réaffirmant

- les valeurs universelles des droits humains, à la démocratie et à la protection du climat ;
- la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP) et la Convention n°169 de l'Organisation internationale du travail, qui reconnaissent le droit à la terre et au consentement libre, préalable et informé ;
- les objectifs de l'Accord de Paris et du Pacte vert européen en matière de justice climatique et de préservation de la biodiversité ;

Considérant

- que les peuples autochtones du Brésil jouent un rôle essentiel dans la préservation de l'Amazonie, pilier de la stabilité climatique mondiale et réservoir majeur de biodiversité ;
- que des signaux récents font craindre une possible dénonciation par la République fédérative du Brésil de la Convention OIT n°169, ainsi qu'un recul des garanties territoriales prévues par la loi ;
- que dans le cadre des négociations internationales sur le climat, la participation pleine, libre et sécurisée des peuples autochtones est indispensable à la légitimité du processus ;
- que toute évolution des relations UE-Brésil, y compris les discussions commerciales, sera conditionnée au respect effectif des droits autochtones et des engagements climatiques, avec des critères vérifiables et un suivi indépendant ;
- que les droits des peuples autochtones demeurent fragilisés par la pression exercée par les secteurs extractif et agro-industriel ;

Décide

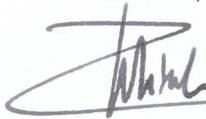
- de veiller, dans l'exercice de ses missions législatives et de contrôle, à la cohérence des positions nationales avec ces engagements découlant de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP) et la Convention n°169 de l'Organisation internationale du travail, qui reconnaissent le droit à la terre et au consentement libre, préalable et informé.

Résolution adoptée par la Chambre des Députés
en sa séance publique du 18 novembre 2025

Pour le Secrétaire général,


Isabelle Barra
Secrétaire générale adjointe

Le Président,


Claude Wiseler